



Suspension de mensualités de crédits

Par **cathy65**, le **16/02/2011** à **14:51**

Bonjour, je suis très endettée et je voudrais demander par l'intermédiaire du tribunal d'instance une suspension de certaines mensualités de crédits. Ai je le droit de demander seulement pour certains crédits? Comment procéder? serais je fichée BDF? Merci de me donner des renseignements et des conseils. Ma situation va s'améliorer dans quelques mois car je vais vendre un terrain que me permettra de rembourser mes dettes. J'ai 2000 euros de revenus et autant de remboursement. J'ai un crédit immobilier auprès de ma banque et celui ci je voudrais continuer à le rembourser pour ne pas avoir de problèmes avec mon banquier. Ce dernier connaît ma situation, mais quelle attitude adopter avec lui pour qu'il me conserve sa confiance. Enfin, si je fais une demande auprès du tribunal, puis je demander à ma banque de rejeter les prélèvements en attendant la réponse, plutôt que d'avoir des rejets pour absence de provision. Merci d'avance

Par **amajuris**, le **16/02/2011** à **18:08**

bjr,rvous devez entamer une procédure de surrendettement.rnpour ce qui concerne les prélèvements, la banque ne peut pas les refuser à votre simple demande car vous avez signé des autorisations de prélèvements.rnil faut donc que vous fassiez des courriers recommandés à ces organismes en indiquant que vous ne voulez plus de prélèvements sur votre compte; au vu d'une copie de ces courriers la banque pourra alors cesser ces prélèvements.rncdt

Par **cathy65**, le **17/02/2011** à **14:20**

Bonjour, merci pour votre réponse. je ne veux pas déposer de dossier de surendettement car suite à la vente de mon terrain ma situation va redevenir normale. J'ai bien noté vos renseignements concernant les prélèvements, mais pourriez vous me répondre sur les autres points. Merci d'avance